

## DÉCISION MUNICIPALE

2025-023

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : **ACCORD-CADRE DE SERVICE : PRESTATIONS DE DIAGNOSTIC ET SUIVI DES ASPECTS SANITAIRES DANS LES BATIMENTS DE LA VILLE DE COUËRON : QUALITE D’AIR INTERIEUR, RADON, QUALITE DE L’EAU, LEGIONELLES, AMIANTE – AVENANT N°1**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l’article L.2122-22 ;

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s’imposent à l’égard de toutes les matières énumérées à l’article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** la nécessité par suite de circonstances imprévues de réaliser deux campagnes de mesures annuelles de l’air des zones de baignade sur le lot n°1 : surveillance de la qualité de l’air intérieur ;

### décide

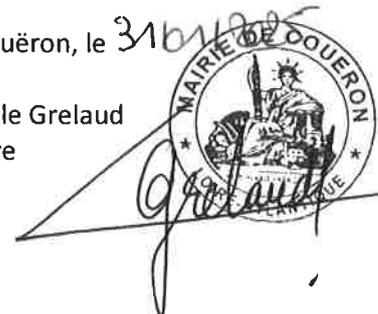
**Article 1** : De signer l’avenant n°1 du lot n°1 à l’accord-cadre de prestations de diagnostic et suivi des aspects sanitaires dans les bâtiments de la ville de Couëron avec l’entreprise ITGA n’entraînant aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de 160 000€ HT.

**Article 2** : D’imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

**Article 3** : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 31/01/2025

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l’île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 04/02/2025 au 04/04/2025 Transmise en Préfecture le : 03/02/2025